

**PROCES-VERBAL DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION**

**S ance en date du 12 janvier 2023**

**Titulaires repr sentants de l'administration**

Pr sents :

M. Arnaud GIACOMETTI ; Mme Florence ALAZARD

**Titulaires repr sentants des personnels**

Pr sents :

Mme Christ le MOUSSU ; Mme Lydia SEABRA-KERMOAL ; M. Arnaud LECOUTEY ; Mme Sylvie MITERO ; M. Laurent BESSE ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Alexandre DEROCHE ; Mme Anne CHAILLOT ; Mme Marie-Laure FOUGERE

Absent :

M. S bastien SALVADOR-BLANES

**Suppl ants repr sentants de l'administration**

Pr sents :

Mme Christine GEORGELIN ; M. Pierre GABETTE

**Suppl ants repr sentants des personnels**

Pr sents :

Mme Sophie ROESCH ; M. Benoit WOLF ; Mme C line DUCOURNAU ; Mme Magali MEIFFREN ; M. Gilles LASCHON ; Mme Marine MIQUEL ; M. Jean-Luc MERCIER ; M. Dimitri DUBE ; Mme Ir ne DOS SANTOS ; M. Alain DIBOINE

Invit e :

Mme Marie BRICHET

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation des proc s-verbaux du 24 f vrier, du 10 novembre et du 1<sup>er</sup> d cembre 2022 (pi ces jointes- pour avis)
- 2) Installation de la formation sp cialis e en mati re de sant , de s curit  et de conditions de travail (pour information)
- 3) Bilan formation 2022 et plan de formation 2023 (pi ces jointes- pour avis)
- 4) Pr sentation du rapport social unique 2021 (pi ce jointe - pour avis)
- 5) Evolution de la proc dure de recrutement (pour information)



Le comité social d'administration s'est réuni le jeudi 12 janvier 2023 à 9 heures.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 9 heures par M. le Président de l'Université.

Mme Lydia SEABRA-KERMOAL est désignée comme secrétaire adjointe de séance.

M. le Président adresse ses vœux les plus chaleureux aux membres du comité social d'administration.

M. le Président rappelle que le comité social d'administration remplace le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Il félicite les représentants du personnel nouvellement élus à ce comité.

Un tour de table est proposé pour que chacun puisse se présenter.

M. le Président rappelle que notre agenda social sera encore très riche au cours des prochains mois avec les principaux chantiers suivants :

- Une refonte des grilles de salaires des contractuels BIATSS et enseignants ;
- Un travail sur les lignes directrices de gestion des enseignants du secondaire ;
- De nouvelles lignes de gestion ministérielles à paraître sur le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs ;
- Une réflexion à conduire sur le télétravail ;
- La poursuite du travail sur le régime indemnitaire des enseignants et des chercheurs (RIPEC).
- Approfondir notre politique d'action sociale face à une précarité croissante qui touche le foyer de presque un personnel de l'Université sur dix dont le revenu est inférieur au salaire minimum de croissance.

M. Benoit WOLF (SGEN-CFDT) est en attente des propositions qui seront faites par la gouvernance sur les différents chantiers listés par M. le Président pour 2023. Nous devons également réfléchir aux modalités de recrutement de nos personnels en contrat de travail à durée déterminée.

M. Benoit WOLF est demandeur d'un bilan sur l'indemnité « hausse du coût de la vie » récemment proposée aux personnels. Ce bilan devra comporter des données chiffrées sur les bénéficiaires selon les différentes catégories de la fonction publique et par catégorie d'emploi au regard d'une paupérisation d'une partie de nos personnels.

Mme Juliette ROUSSEAU (FSU) note que des personnels ont renoncé à candidater sur une liste d'aptitude pour accéder à un corps supérieur dans la fonction publique pour ne pas être pénalisés sur le montant de leur pension lorsqu'ils feraient valoir leur droit à la retraite.

Mme Juliette ROUSSEAU souhaite que les personnels désireux de candidater sur une liste d'aptitude soient informés des conséquences sur le montant de leur pension de retraite.

M. Alexandre DEROCHE (FO-ESR) demande à Mme Anne KHOURY à quel moment il aura une réponse écrite afin de savoir si les élus au comité social d'administration et à la formation interne qui remplace le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail disposent sur leur temps de travail d'un temps de préparation des dossiers inscrits à l'ordre du jour de ces instances. Dans l'affirmative, de combien de temps précisément.

Mme Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines, répond que cette demande est en cours d'instruction. Il est possible que nous disposions de précisions de la part du Ministère lorsqu'il transmettra aux universités un règlement intérieur type pour le comité social d'administration.

### **1) Approbation des procès-verbaux du 24 février, du 10 novembre et du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

*Le procès-verbal du comité technique du 10 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.*



L'approbation des procès-verbaux du 24 février et du 1<sup>er</sup> décembre 2022 est reportée à la prochaine séance du comité social d'administration.

## **2) Installation de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail**

M. le Président donne lecture de la composition de cette formation spécialisée après appel à candidatures auprès des organisations syndicales conformément au décret du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux dans les administrations et les établissements publics de l'Etat.

La composition de la formation spécialisée est la suivante :

### **Représentants de l'administration :**

Mme Florence ALAZARD, Vice-présidente des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations.

M. Pierre GABETTE, Directeur général des services.

Mme Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines.

### **Représentants des personnels :**

#### Titulaires

#### **SGEN-CFDT**

Mme Lydia SEABRA-KERMOAL

Mme Sophie ROESCH

Mme Céline DUCOURNAU

Mme Magali MEIFFREN

#### **FSU**

M. Jean-Luc MERCIER

Mme Juliette ROUSSEAU

Mme Sylvie MITERO

#### **FO-ESR**

Mme Irène DOS SANTOS

M. Dimitri DUBE

#### **UNSA**

Mme Marie-Laure FOUGERE

#### Suppléants

Mme Fouzia ROLLAND

Mme Fabienne TERSAC

Mme Marylène MOREAU

M. Jérôme JAILLET

Mme Paule GRAVERAN

Mme Magaly CARAVANIER

Mme Florence MERIGOT

M. Éric MARCHAND

M. Samuel LETURCQ

M. Olivier HOUSSEAU



Une première réunion de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'Université aura lieu le 2 février prochain. Trois réunions de cette formation spécialisée sont prévues d'ici la fin de l'année universitaire 2022-2023.

Le Ministère doit adresser aux universités un règlement intérieur type pour cette formation spécialisée. Les modalités de fonctionnement demeureront cependant identiques, en grande partie, à celles de l'ancien comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail avec la désignation, par exemple, d'un secrétaire. Il nous faudra toutefois procéder à la désignation d'un référent des violences sexistes et sexuelles dont nous ne disposons pas jusqu'alors.

### **3) Bilan formation 2022 et plan de formation 2023**

Mme Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines adresse ses vœux aux personnels présents à cette première séance du comité social d'administration.

Mme Anne KHOURY remercie Mme Dominique AUBRY, cheffe du service du recrutement, de la formation et de la gestion des compétences et Mme Ingrid JOUBERT, sa collaboratrice, pour l'élaboration du bilan de la formation 2022 et du plan de formation 2023.

Mme Anne KHOURY remercie également son service pour avoir mis en place une nouvelle solution de gestion des formations des personnels en collaboration avec la Direction des systèmes d'information ou encore le Centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants. Ce sont 864 comptes ouverts au 8 décembre dernier depuis la nouvelle solution de gestion des formations des personnels témoignant d'un franc succès de ce dispositif auprès de notre communauté universitaire.

Mme Anne KHOURY informe de l'arrivée, le 7 novembre dernier, d'un conseiller mobilité carrière en la personne de M. François HATOT.

#### Sur le bilan formation 2022

Mme Anne KHOURY présente les principaux éléments relatifs aux actions de formation conduites.

2085 stagiaires- 285 formations- Coût 278 913 €.

Ce sont 100 actions de formations supplémentaires depuis 2017.

Pour rappel :

Les stagiaires sont comptés autant de fois que de nombre de formations suivies.

Les agents formés : comptés une seule fois même s'ils ont suivi plusieurs formations.

83% des stagiaires sont des BIATSS et 17% sont des enseignants ou enseignants-chercheurs.

Quelle que soit la catégorie hiérarchique, les stagiaires femmes sont majoritaires.

La tranche d'âge la plus représentée est de 50 à 59 ans.

Les stagiaires de l'UFR Médecine, des services centraux, de l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales ou encore de l'UFR Arts et Sciences Humaines sont majoritaires dans les formations suivies. Ces données s'expliquent, pour partie, au regard des effectifs des personnels affectés dans ces services ou dans ces composantes.

L'hygiène et la sécurité est le domaine où il y a eu le plus de formations. Viennent ensuite les formations sur l'environnement professionnel et en informatique et bureautique.

Pour les formations assurées par le centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants, ce sont 20 formations dispensées pour favoriser les initiatives pédagogiques au sein de notre établissement.



Ce centre a également organisé une journée d'études sur le thème de l'accessibilité numérique dans l'enseignement supérieur au mois de juin dernier. Cette journée a rassemblé plus de 120 participants. Il a aussi achevé, à l'automne dernier, la production d'une boîte à outils comptabilisant 15 modules d'autoformation pour les enseignants accessibles via CELENE.

Les personnels peuvent aussi suivre des formations qui ne sont pas inscrites dans le plan de formation. Une commission formation a été créée pour statuer sur ces demandes. Elle s'est réunie 5 fois en 2022 pour instruire 72 demandes. Parmi ces formations certaines ont été suivies auprès de l'agence de mutualisation des universités, par exemple.

4 bilans de compétences ont été acceptés.

5 demandes de mobilisation du compte personnel de formation ont été accordées.

1 congé de formation professionnelle a été octroyé au titre de la campagne 2022.

Mme Anne CHAILLOT (FO-ESR) demande si une dotation est allouée par agent par la commission formation et, dans l'affirmative, quelle a été l'évolution de cette dotation au fil des années. Mme Anne KHOURY répond qu'il n'y a pas de budget alloué à cette commission. Il n'y a pas davantage de montant maximal dédié pour chaque agent saisissant cette commission.

Mme Juliette ROUSSEAU considère que les personnels ont de plus en plus de mal à se former au regard de leur charge de travail. Mme Juliette ROUSSEAU ajoute que les personnels sont de plus en plus sollicités pour former de nouveaux collègues ce qui est particulièrement chronophage. Il est donc essentiel que l'investissement des personnels en poste pour former de nouveaux collaborateurs soit reconnu par notre institution. Mme Anne KHOURY répond que cet investissement doit être mis en valeur lors de l'entretien professionnel annuel ou quand l'agent candidate sur une liste d'aptitude ou à un tableau d'avancement.

Mme Juliette ROUSSEAU ajoute que le nouveau logiciel sur la formation des personnels ne fait pas état actuellement des séminaires ou des congrès auxquels des personnels peuvent participer. Anne KHOURY répond que ces participations doivent être également valorisées au cours de l'entretien professionnel annuel ou lorsqu'un agent candidate sur une liste d'aptitude ou à un tableau d'avancement.

Mme Anne CHAILLOT considère que l'actuel plan de formation ressemble plus à un catalogue des formations proposées aux personnels sans une vision stratégique de notre politique d'établissement.

Mme Marie-Laure FOUGERE note que la formation récemment proposée aux personnels pour améliorer leur niveau en anglais n'est pas accessible pour les agents travaillant à l'antenne universitaire de Blois. Ces agents ne peuvent pas se déplacer à Tours pour une heure de formation par semaine. Mme Anne KHOURY prend acte de cette observation.

Mme Marie-Laure FOUGERE note que peu de personnels connaissent SAFIRE qui est un outil permettant de favoriser l'accès à l'offre de formation interministérielle mise en place par la direction générale de l'administration de la fonction publique. Mme Anne KHOURY convient qu'il nous faut effectivement davantage communiquer sur l'accès à ces formations.

M. Arnaud LECOUTEY souligne la richesse du plan de formation pour permettre aux personnels de monter en compétences. Il déplore toutefois l'absence de vision, sur plusieurs années, des formations proposées et suivies par les agents.

### Sur le plan de formation 2023

Un focus est fait sur les formations nouvellement proposées dont la formation intitulée « ateliers de pratique d'une communication bienveillante » celle sur « la sensibilisation à la santé mentale » ou encore celle sur les « premiers secours en santé mentale ».



Mme Anne KHOURY rappelle les formations proposées aux nouveaux encadrants que sont, par exemple, « la reconstruction du collectif de travail » ou « la gestion des situations conflictuelles ». Ces formations s'inscrivent dans un parcours de formation proposé à tout nouvel encadrant.

L'accent est aussi mis sur des formations autour de la sobriété énergétique et sur la transition écologique avec un atelier de sensibilisation à la fresque du climat, un atelier de sensibilisation à la fresque numérique ou encore une formation sur les achats durables et responsables.

Mme Anne CHAILLOT demande si certaines formations sont obligatoires pour les encadrants. Elle ajoute qu'il serait bien que certaines formations soient obligatoires pour ces personnels comme des collectivités territoriales s'y emploient déjà. Il est répondu que ces formations ne revêtent pas un caractère obligatoire pour ces agents en poste au sein de notre établissement.

M. Gilles LASCHON (FSU) revient sur les difficultés rencontrées par les enseignants-chercheurs et les enseignants pour suivre des formations. Très souvent, ces formations viennent en plus du temps de travail des enseignants-chercheurs et des enseignants ce qui constitue un frein important pour s'y inscrire. Beaucoup de formations ne portent pas également sur la recherche et la pédagogie qui constituent le cœur de métier d'un enseignant-chercheur ou d'un enseignant. M. le Président répond qu'il serait intéressant de nous appuyer sur des réseaux existants comme ceux des instituts universitaires de technologie ou des instituts d'administration des entreprises pour enrichir notre réflexion sur les formations à proposer aux enseignants-chercheurs et aux enseignants.

M. Benoit WOLF souligne que le plan de formation s'enrichit un peu plus chaque année. Nous disposons désormais de vrais parcours de formation pour les personnels. Ce plan de formation comporte aussi des axes particulièrement importants autour de la sobriété énergétique et de la transition écologique ou autour des risques psychosociaux. M. Benoit WOLF ajoute que son syndicat est favorable à rendre obligatoire certaines formations pour les personnes en situation d'encadrement. M. le Président répond qu'il nous faut réfléchir à cette éventualité de rendre obligatoire certaines formations pour certains personnels ou si nous ne devons pas plutôt être plus incitatif auprès de ces agents.

Mme Lydia SEABRA-KERMOAL (SGEN-CFDT) suggère que nous rattachions certaines formations à la fiche de poste.

Mme Christèle MOUSSU (SGEN-CFDT) demande s'il est possible de déposer des suggestions de formation sur le nouveau logiciel GEFORP. Mme Dominique AUBRY répond que cette possibilité n'existe pas actuellement sur GEFORP. Les personnels sont invités à faire d'éventuelles propositions de formation par mail directement auprès de la direction des ressources humaines.

M. Jean-Luc MERCIER (FSU) s'interroge sur la signification de l'intitulé de la formation « persuader et convaincre ». M. le Président répond qu'il s'agit de donner des outils aux encadrants qui sont souvent confrontés, lorsqu'ils présentent un projet ou une réorganisation, à la nécessité de « persuader et convaincre » quant à l'intérêt de ce projet ou de cette réorganisation. L'intitulé de cette formation pourrait cependant être utilement revu pour le rendre plus explicite.

A l'issue de cette présentation, le plan de formation 2023 est mis au vote.  
*Un avis favorable est émis moins 2 abstentions.*

#### **4) Présentation du rapport social unique 2021**

M. le Président souligne le travail particulièrement lourd pour les services pour produire notre rapport social unique. Ce document est très riche et, il est complété par de nouveaux indicateurs chaque année. Ce travail est le fruit d'une collaboration entre plusieurs services centraux.

M. le Président remarque que les analyses les plus pertinentes ne peuvent se faire que sur plusieurs années, mais que faute de temps et de personnels, cela ne peut être réalisé chaque année pour l'ensemble des indicateurs. Il suggère ainsi que soit décidé chaque année de conduire une analyse plus poussée d'une thématique particulière du RSU, par exemple à l'image de ce qui a été fait cette année pour le télétravail.



M. le Président informe du travail en cours pour disposer d'un outil pour faciliter l'accès à l'ensemble des données qui concernent notre établissement à tous nos personnels dont celles qui figurent dans le rapport social unique, un outil qui permettra aussi de croiser les données entre elles (par exemple, les proportions femmes/hommes dans une catégorie, et les proportions femmes/hommes dans cette même catégorie ayant été promues ou ayant suivies une formation).

La parole est donnée à Mme Marie BRICHET, Cheffe du services Études et pilotage à la Direction des ressources humaines.

Mme Marie BRICHET rappelle que ce rapport social unique fournit une photographie de la situation de l'ensemble des agents de l'Université au 31 décembre 2021, portant sur l'année civile 2021.

Mme Marie BRICHET présente ensuite un diaporama avec le choix de faire un focus sur les thématiques suivantes :

- L'égalité femmes-hommes ;
- L'endorecrutement des enseignants-chercheurs ;
- La distribution des rémunérations ;
- Les heures complémentaires ;
- Le télétravail.

#### Sur l'égalité femmes-hommes

Avec 1441 femmes pour 1204 hommes, les personnels de l'Université sont en majorité des femmes. Comme les années précédentes, la proportion de femmes est nettement majoritaire chez les BIATSS puisque nous avons 715 femmes équivalent temps plein pour 357 hommes équivalent temps plein. Si l'on observe du côté des enseignants-chercheurs et des enseignants, la tendance s'inverse puisque les hommes sont les plus représentés avec 622 femmes équivalent temps plein pour 723 hommes équivalent temps plein. Cet écart est encore plus significatif par les professeurs des universités et chez les personnels hospitalo-universitaires.

La moyenne d'âge à l'Université de Tours est de 44,26 ans.

#### Sur l'endorecrutement des enseignants-chercheurs

Comme les années précédentes, la cible est atteinte pour les maîtres de conférences. Elle n'est pas atteinte pour les professeurs des universités.

#### Sur la distribution des rémunérations

Le salaire moyen, correspondant à la moyenne de l'ensemble des salaires, est de 2919,10€ brut.

Le salaire médian, tel que la moitié des agents gagne plus, est de 2418,70€ brut.

#### Sur les heures complémentaires

Le volume des heures réalisées sur l'année universitaire 2020-2021 a augmenté de 5315 heures par rapport à l'année précédente soit + 4,46%. Cela se traduit par une augmentation du montant brut des heures complémentaires de 220 085€ entre 2020 et 2021.

#### Sur le télétravail

Entre 2020 et 2021, le nombre d'agents en télétravail et en travail occasionnel à distance a augmenté de 39 %. Au 31 décembre 2021, ce sont 371 agents qui sont en télétravail et 135 agents qui pratiquent le télétravail occasionnel à distance. Parmi les télétravailleurs, il est noté une sur-représentation des femmes en général et, des femmes de catégorie C en particulier.



Mme Marie BRICHET rappelle que le rapport social unique 2021 a fait un focus sur le télétravail et le travail occasionnel à distance à la demande des représentants du personnel.

Mme Sylvie MITERO (FSU) souligne qu'il est important de préciser que les personnels ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ont droit de télétravailler plus. Cette information doit être connue de tous pour que chacun puisse en faire la demande s'il en éprouve le besoin.

Mme Christèle MOUSSU (SGEN-CFDT) salue les informations contenues dans ce rapport social unique sur l'action sociale à destination des personnels. Il apparaît clairement que la commission d'aide sociale est saisie par de plus en plus d'agents et que le montant des aides attribuées a doublé entre 2017 et 2021. Ces indicateurs sur l'action sociale méritent d'être particulièrement suivis et sont déterminants dans la définition de nouvelles actions sociales à destination des personnels.

M. Benoit WOLF rappelle la constitution d'un groupe de travail comportant des représentants de l'administration et des représentants du personnel. Ce groupe de travail a permis d'échanger sur les attentes des représentants du personnel s'agissant des indicateurs à faire figurer dans le rapport social unique et à analyser comme le télétravail ou les données concernant les accidents de service et les maladies professionnelles. M. Benoit WOLF ajoute qu'il y a des données manquantes sur les personnels contractuels BIATSS. Le contenu du rapport social unique n'en demeure pas moins un document extrêmement riche et précieux pour les organisations syndicales.

M. Alexandre DEROCHE (FO-ESR) demande, sur les arrêts de maladie, s'il est possible de distinguer ceux liés au Covid et les autres. Mme Marie BRICHET répond qu'il est possible de distinguer les arrêts de maladie avec ou sans jour de carence uniquement, sans pouvoir préciser s'ils seraient liés au Covid.

Mme Juliette ROUSSEAU (FSU) souhaite avoir un item sur les contractuels et notamment sur les doctorants contractuels.

*Avis favorable à l'unanimité sur le rapport social unique 2021.*

## **5) Evolution de la politique de recrutement**

La parole est donnée à Mme Anne KHOURY.

L'allongement des délais de recrutement des personnels BIATSS dans la fonction publique nécessite de conduire une réflexion sur le processus de recrutement. Mme Anne KHOURY présente les principales étapes du recrutement tel qu'il se fait actuellement et les améliorations qui pourraient être apportées.

Mme Anne CHAILLOT (FO-ESR) souhaite savoir combien d'offres d'emplois publiées ont été pourvues. Mme Anne KHOURY répond que ces informations seront communiquées au plus tôt, car elle n'en dispose pas en séance.

Mme Juliette ROUSSEAU (FSU) suggère que nous prospectons auprès des élèves inscrits en terminale ou des étudiants inscrits à un brevet de technicien supérieur pour les inciter à venir travailler à l'Université de Tours.

M. Arnaud LECOUEY (SGEN-CFDT) se déclare étonné de certains emplois publiés par l'Université de Tours qui comportent des missions particulièrement nombreuses à réaliser pour un seul agent.





Mme Anne KHOURY répond qu'il nous faut distinguer l'annonce d'emploi de la fiche de poste. Seules les annonces d'emploi doivent être publiées, alors que la fiche de poste est à remettre uniquement après le recrutement.

M. Anne KHOURY ajoutè que nous devons travailler pour faire figurer, dans nos annonces d'emploi, des missions moins détaillées qu'elles ne le sont actuellement. Pour gagner en attractivité, il est ainsi essentiel de distinguer les fiches de postes des offres d'emploi.

C'est aussi travailler pour mettre en valeur, dans ces annonces d'emploi, les valeurs portées par l'Université de Tours comme la promotion des activités physiques et sportives à destination des personnels, ou l'inclusion et l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

M. le Président rappelle que le prochain comité social d'administration aura lieu le 9 février prochain.

Un comité social d'administration se déroulera également exceptionnellement le 2 mars prochain avec un unique point à l'ordre du jour sur le repyramidage des enseignants en 2023.

Fait à Tours, le 23 janvier 2023

Le Président de l'université de Tours

*A. Giacometti*

Arnaud GIACOMETTI

La secrétaire de séance

*Florence Lagiere*

Florence LAGIERE

La secrétaire adjointe de séance

*Lydia Seabra-Kermoal*

Mme Lydia SEABRA-KERMOAL